



## Report des Élections partielles

Soucieuse de protéger la population face à la pandémie de la COVID-19, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, responsable de l'application de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), demande le report de tout vote par anticipation ou de tout scrutin électoral.

Nous vous tiendrons informés des nouvelles dates.

---

**Merci**

*Ministère des  
Affaires municipales  
et de l'Habitation*

Québec 